

Mairie de Monségur
24 Place Robert Darniche
33580 Monségur
☎ 05 56 61 60 12
📠 05 56 61 61 36
monsegur@wanadoo.fr



Ouverture du
secrétariat au public :
Lundi à vendredi :
8h30 - 12h // 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h
Monsieur le Maire :
sur rendez-vous

Responsable légal de la publication : Pascal Lavergne - gazettemonsegur@yahoo.fr - Gazette mensuelle #9 - 15 JANVIER 2015

Pascal Lavergne, ses Adjoints et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2015

#JESUISCHARLIE

En ce début janvier, la liberté d'expression a été violemment attaquée par la barbarie terroriste et le fanatisme religieux. Des journalistes ont été assassinés dans l'exercice de leur métier. Des civils ont été froidement abattus en raison de leur appartenance à une confession. Des policiers ont été tués parce qu'ils représentaient l'autorité de l'Etat. Les élus de la République que nous sommes sont touchés au plus profond de leur humanité et ne peuvent rester indifférents face à cette barbarie qui retire la vie à des hommes, d'abord parce que se sont des êtres humains, ensuite parce qu'ils incarnent la démocratie et la République. Avant même que le Président de la République ne nous le demande, j'ai décidé dans l'après-midi du 7 janvier de mettre en berne les drapeaux de la Mairie de Monségur. Depuis le jeudi 8 janvier, un livre de témoignages est disponible en mairie pour tous ceux qui souhaitent exprimer leur douleur et leur soutien, ou encore rendre hommage aux victimes de ces massacres.

Pascal LAVERGNE, Maire de Monségur

FOIRE AU GRAS

La deuxième session hivernale de la Foire au Gras se déroulera sous la Halle de Monségur le dimanche 8 février de 8h30 à 17h30. Des produits gastronomiques régionaux et d'artisanat d'art vous seront proposés en accès libre. Possibilité de petite restauration sur place. Cette manifestation est organisée par Tourisme en Monségurais : renseignements au 05 56 61 89 40.

REFECTION DU CANIVEAU CENTRAL

La circulation et le stationnement sont interdits rue porte du Dropt du 19 janvier au 5 février 2015 en raison de la réfection du caniveau central.

DÉTECTEURS DE FUMÉE OBLIGATOIRES DANS TOUS LES LIEUX D'HABITATION

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront obligatoirement être équipés de détecteurs de fumée. L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie, et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604 (les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs). Il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Combien de détecteurs de fumée installer ? Il en faut au moins un par logement.

Qui installe le détecteur de fumée ? Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location. Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le propriétaire doit fournir le détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, le lui rembourser.

Où installer l'appareil ? Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ? C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur.

Remise d'une attestation à son assureur ? Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie. Aucune sanction n'est actuellement prévue par la réglementation en cas de non installation du dispositif. Les compagnies d'assurance ne pourront d'ailleurs pas se prévaloir du défaut d'installation du détecteur pour s'exonérer de leur obligation d'indemniser les dommages causés par un incendie dans les logements.

Attention au démarchage à domicile ! Sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État, par la Mairie ou par les compagnies d'assurance.

SAINTE-BARBE

Les sapeurs pompiers de Monségur fêtent la Sainte Barbe, patronne des sapeurs pompiers, le dimanche 18 janvier 2015 :

11h : Rassemblement devant la mairie

11h30 : dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts

UN SAPIN SOUS LA HALLE

Thierry Boutaricq, décédé le 26/12 dernier, a fourni gracieusement un sapin de 8m de haut pour qu'il soit installé sous la halle. Cette action lui tenait à cœur et la municipalité tient à lui rendre hommage. Les enfants de l'école élémentaire ont, pendant plusieurs semaines, préparé des décorations pour ce sapin, et les ont installées le vendredi 12 décembre dernier.

La municipalité est heureuse d'avoir soutenu cette initiative, et remercie l'ACAM33, les enfants de l'école élémentaire et le personnel municipal.

ADRESSES
UTILES

Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers : 05 56 61 82 73 - 4 rue Issartier 33580 Monségur
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 05 56 61 94 45 - 29 place Robert Darniche 33580 Monségur
Secours catholique : 05 56 71 25 27 (La Réole) - Rue Notre Dame 33580 Monségur
USTOM (Site de Massugas) : 05 56 61 46 27 - contact@ustom33.org
USTOM - Redevance Incitative : 05 57 84 00 20
Bibliothèque : 05 56 71 90 62 - 10 place des Tilleuls 33580 Monségur

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

PÔLE ENFANCE : LE MAIRE N'EST PAS D'ACCORD POUR PAYER L'ADDITION

Durant le mandat précédent, un centre de loisirs et une crèche ont été construits par la Communauté de Communes (CdC) du Monségurais, sur un terrain cédé à titre gratuit par la commune de Monségur. Le montant des travaux s'élevait à 1 100 000 € TTC. Ces travaux ont été financés par des subventions publiques, un emprunt et un autofinancement des 15 communes de la CdC du Monségurais. Depuis la dissolution de cette CdC, l'emprunt de 220 000 € a été pris très logiquement en charge par les CdC du Réolais en Sud Gironde et du Sauveterrois. En revanche, le financement en fonds propres (189 000 €), par délibération suite à la dissolution de la CdC du Monségurais, doit être remboursé par Monségur aux 14 autres communes, au prétexte que la construction revient dans le patrimoine de la commune de Monségur.

Le climat délétère qui a régné entre élus de cette CdC n'a pas permis de dégager un consensus sur ce sujet. En effet, le 17 décembre 2013, par un vote à 10 pour, 9 contre et 6 abstentions, une délibération a été prise par la CdC du Monségurais contraignant Monségur à payer cette compensation aux 14 autres communes.

Les pressions exercées par les services de la sous-préfecture de Langon ont conduit Monségur à approuver cette délibération le 28 décembre 2013, après une ultime réunion organisée par le sous-préfet avec les Maires le 26 décembre 2013, où il avait été évoqué verbalement l'abandon de cette compensation.

Si le pôle enfance est bien inscrit comptablement à son actif, la commune de Monségur n'en tire aujourd'hui aucun profit, puisque ce bâtiment est mis à disposition gratuitement des CdC du Réolais en Sud Gironde et du Sauveterrois, ce qui permet aux enfants de toutes les communes d'être reçus dans les mêmes conditions sans distinction tarifaire. Après négociations (réunion du 11 décembre 2014), certaines communes ont renoncé au remboursement de leur part d'autofinancement. Des négociations sont en cours avec les autres communes pour qu'elles en fassent de même. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites de ce lourd dossier avant le vote du prochain budget.

Pascal LAVERGNE, Maire de Monségur

Collecte du verre en porte à porte : lundi 26/01 & lundi 9/02 (sortir vos caissettes le dimanche soir).

Permanences de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie Service Habitat (Maison du canton - Rue des victimes - 33580 Monségur) : Tous les 3^{ème} mardi du mois de 9 h à 12 h. Les permanences sont assurées par Laurence COMBALIE [05 56 717 024] et Guillaume BRANEYRE [05 56 717 023].

ASSOCIATIONS

L'ESCLAPOT DANS LA GAZETTE

Au cours de l'année 2015, Monségur commémore les 750 ans de la fondation de la bastide. A cette occasion, le GAHMS (Groupement Archéologique et Historique du MonSégurais) a proposé d'expliquer chaque mois le calendrier de l'Esclapot, charte fondatrice de Monségur, signée le 26 juillet 1265 par Eléonore de Provence. Des éléments locaux s'étant produits sur le mois en question seront également mentionnés. Vous trouverez donc en page 3 et 4 une présentation du calendrier perpétuel de l'Esclapot, ainsi qu'une explication sur le mois de janvier.

Associations - Pour faire paraître vos annonces, merci d'envoyer un mail à gazetteмонsegur@yahoo.fr ou de passer en mairie. La date limite est le 1^{er} de chaque mois pour parution le 15 du même mois.

24 /25 JANVIER : WEEK END JAZZ & FUNK AU CINÉMA EDEN

Samedi 24 janvier : les oreilles pleines de groove ...

18h30 : Projection du Film « Get On Up » de Tate Taylor, en version originale sous-titrée en français (Biopic sur James Brown : Préparez-vous à découvrir James Brown, l'homme derrière la légende !)

21h : Concert du collectif Century Funk dans le hall du cinéma.

Restauration sur place assurée par Pascal Lavergne (Hamburger / frites).

Tarifs : Formule Film + Concert + Restauration = 10€ // Film uniquement : séance aux tarifs habituels.

Dimanche 25 janvier : place au jazz ...

16h : Rétrospective de la 25^{ème} édition du festival « Les 24 Heures du Swing », suivie du verre de l'amitié. Entrée libre. Possibilité d'acheter le DVD.

20h30 : Projection du film « Whiplash » de Damien Chazelle en version originale sous-titrée en français (l'apprentissage d'un jeune batteur de jazz du conservatoire de Manhattan sous la férule d'un professeur tyrannique). Séance aux tarifs habituels.

Reqs. / Réservations : 05 56 71 95 58 / contact@cinema-eden.com / www.cinema-eden.com

BULLETIN MUNICIPAL 2015

Le traditionnel bulletin annuel sera disponible début février.

SC MONSEUR FOOT - LOTOS

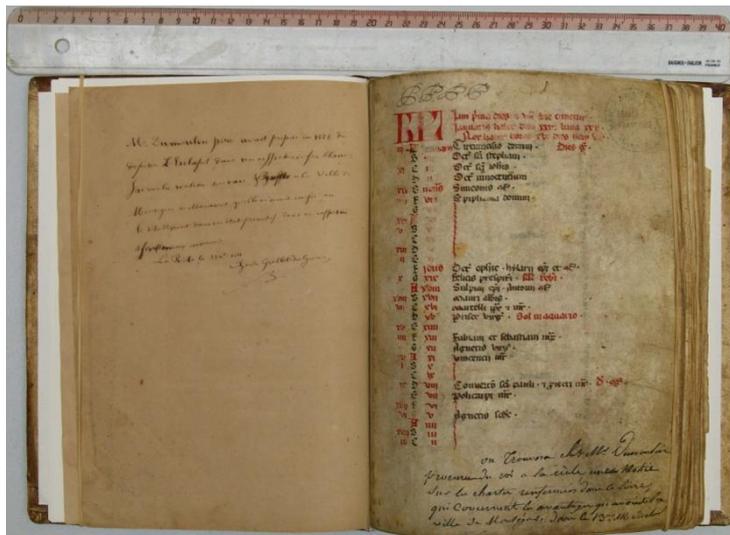
7 et 14 février // 7 mars
Pour tous renseignements : 06 48 83 58 01

NUMÉROS D'URGENCE

- N° d'urgence européen : 112
- Gendarmerie : 17 ou 05 56 71 97 40
- Pharmacie de garde : 05 56 61 21 61 (n° régional) ou 3237 (n° national)
- Médecins de garde : 05 56 61 21 61 aux horaires suivants : le soir de 20h à 24h // le samedi après-midi de 14h à 20h // le dimanche de 8h à 20h // en dehors de ces horaires de garde, veuillez appeler le 15
- Cabinet infirmier : 05 56 71 90 90
- Dépannage Eaux [Urgence N° cristal] : 0 977 401 117
- Dépannage GDF [N° vert] : 0 810 433 033
- Dentistes de garde du 15 janvier au 14 février 2015 (dimanches et jours fériés) :
 - 18/01 : Thierry PARDIAC (05 56 71 22 00 - 11 avenue Gabriel Chaigne - La Réole)
 - 25/01 : Isabelle PERVES (05 56 67 53 02 - Centre médical de Graman - 25 route de Créon - Langoiran)
 - 01/02 : Alexandra PETIT (05 56 25 00 77 - 8 Allées de Juillet - Bazas)
 - 08/02 : Marie-Gabrielle PONS (05 56 61 01 45 - 11 Avenue Gabriel Chaigne - La Réole)
 - 15/02 : Benoit PRIGNET (05 56 63 14 22 - 1 rue du 11 Novembre - Langon)
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 par sms
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Centre Anti Poison : 05 56 96 40 80
- Vétérinaires de garde : 05 56 61 85 80
- Dépannage EDF : 0 972 675 033
- Sécurité Gaz : 0 810 433 033

Ce calendrier inscrit en tête de l'Esclapot a fait l'objet d'une étude, au XIX^{ème} siècle, par l'abbé Légise, mais il est très mal connu du public. Cette année est l'occasion de le découvrir, d'en donner les explications, souvent inédites.

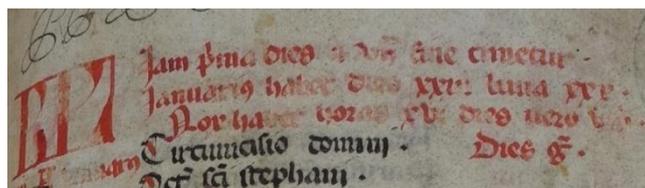
C'est un calendrier perpétuel, valable quelle que soit l'année. Il a gardé toutes les caractéristiques des calendriers médiévaux, mais un des éléments qui le singularise est le fait d'y voir la mention des saints patrons des paroisses voisines : saint Clair, honoré à Montignac où l'on allait en procession profiter des bienfaits de la source de ce nom, saint Vivien, saint Ferme dont l'abbaye voisine porte le nom, saint Hilaire patron de Rimons, saint Sulpice (de Guilleragues), saint Gérault, saint Macaire, saint Brice, saint Léger. Saint Félix donne son nom à la paroisse Saint-Félix-de-Foncaude, mais il est aussi le patron de Neujon, paroisse à l'intérieur de laquelle fut créée la paroisse de la bastide de Monségur. Saint Louis, devenu patron de Monségur après la guerre de Cent ans, est absent de l'Esclapot.



Calendrier de l'Esclapot - Janvier

Il n'est pas aisé de connaître la date de rédaction de ce calendrier mis en tête du livre, au moment où les cahiers de l'Esclapot ont été rassemblés, dans la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Habituellement, ces calendriers sont insérés en tête de livres liturgiques. Celui-ci a-t-il accompagné la charte de fondation de la bastide, au même titre que les extraits des évangiles qui le suivent ? Cette présentation n'est pas un cas exceptionnel. On la trouve dans le « Livre velu » de Libourne, ainsi que dans le « Livre ferrat » de Cordes. Ces calendriers étaient transcrits à partir d'autres calendriers types. Si nous observons qu'à Monségur on trouve mentionnée la fête de saint François d'Assise le 4 octobre, canonisé en 1228 par le pape Grégoire IX, et non celle de saint Dominique canonisé en 1253, ni d'aucun autre saint dont la canonisation soit postérieure à celle de François d'Assise, nous pouvons en conclure qu'il y a de fortes probabilités pour que la rédaction ait été réalisée entre 1228 et 1253. Si nous considérons qu'en 1253, Henri III est venu en Aquitaine pacifier la région, soumettre La Réole et peut-être préparer avec son jeune fils Edouard la fondation de la bastide de Monségur, le calendrier et les évangiles ont pu, dès l'origine, accompagner la charte de fondation.

Comme tous les calendriers perpétuels, le calendrier de l'Esclapot donne le nombre d'or, les lettres dominicales, le quantième à la romaine avec les kalendes, nones et ides, la fête religieuse ou le nom des saints de certains jours, le signe du zodiaque, « sol in aquario » pour janvier, les jours égyptiens « dies aegyptii » qui figurent en abrégé à droite ; ces jours sont sensés être néfastes pour certains actes de la vie. Nous reviendrons sur chacun de ces éléments, à commencer par les jours égyptiens.



Page du mois de janvier. L'Esclapot s'ouvre sur cette page, ce qui a abîmé l'encre des lettres

L'en tête de chaque mois porte trois rubriques accompagnées des lettres KL pour « calendrier ».

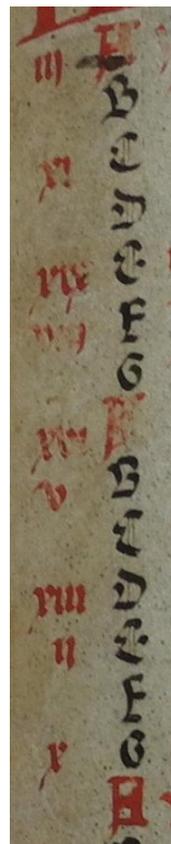
Le mois de janvier (januarius) commence ainsi : "Jani prima dies et VIIa fine timetur". Il s'agit là d'une formule pour se rappeler où placer les jours égyptiens (dies aegyptii) dans le mois et qui pourrait se traduire ainsi : en janvier, on doit craindre "timetur" le premier jour à partir du début

du mois, "prima dies", et le septième à partir de la fin, "VIIa fine". Le calendrier de l'Esclapot présente l'intérêt d'être un des rares calendriers à avoir respecté les vers destinés aux jours égyptiens du calendrier de Bède, mis au point à la fin du VII^{ème} siècle et qui depuis sert de référence aux autres calendriers médiévaux. La seconde rubrique porte sur le nombre de jours solaires et lunaires : "januarius habet dies XXXI : luna XXX" : janvier a 31 jours solaires et 30 lunaires. Enfin, est indiqué le nombre d'heures de nuit et de jour "nox habet horas XVI, dies vero VIII" : la nuit à 16 heures, mais le jour 8.

Le nombre d'or

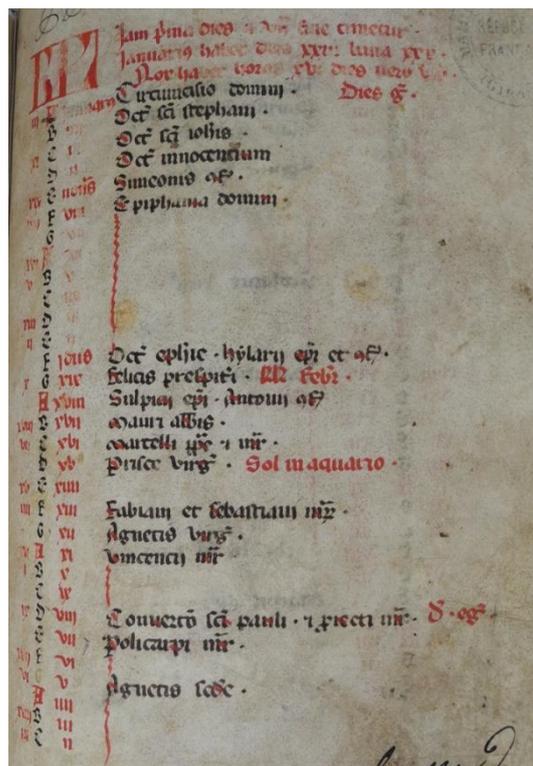
Dans la colonne de gauche, figure en rouge une suite de nombres allant de 1 à 19 : "III XI XIX-VIII, XVI-V, XIII-IX" etc. Cette suite est reconduite ainsi dans le même ordre. L'abbé Légise et les historiens la désignent comme étant le "nombre d'or". Il s'agit de la "suite de Méton", du nom d'un grec qui, dans la seconde moitié du V^{ème} siècle av JC, aurait noté qu'au bout de 19 ans, la lune revient au même endroit dans le ciel. Il aurait établi une table dite "suite de Méton". Le "nombre d'or" désigne aussi le rang d'une année dans ce cycle de 19 ans. Pour 2015, on l'obtient ainsi : on divise 2015 par 19, il reste 1 auquel on ajoute toujours 1, quelle que soit l'année ; le nombre d'or 2015 ainsi obtenu est 2. L'année 2015 est au deuxième rang sur 19. On procède de la même façon pour n'importe quelle année.

En résumé, cette suite de nombres de 1 à 19, basée sur le calendrier lunaire, et le nombre d'or de l'année permettent de connaître les phases de la lune, utiles aux agriculteurs. Le nombre d'or de l'année entre aussi



dans le calcul pour déterminer la date de Pâques dont dépendent d'autres fêtes mobiles. Nous y reviendrons au mois de mars ou avril.

Les lettres dominicales (A, B, C, D, etc.) et le calendrier julien feront l'objet d'explications qui accompagneront le mois de février. Voyons pour l'instant le sanctoral de janvier.



Le 1er janvier : circoncision du Seigneur. Luc évoque, dans son évangile, la circoncision de l'enfant Dieu au huitième jour après sa naissance, comme pour tous les garçons juifs. On le nomma alors Jésus, c'est-à-dire le Sauveur.

Le 2 : octave de saint Etienne. L'octave d'une fête ou d'un saint intervient huit jours après la fête elle-même. Saint Etienne (Stephanus), fêté le 26 décembre, 1er martyr de la chrétienté, est mort lapidé hors les murs de Jérusalem.

Le 3 : octave de saint Jean. Saint Jean, est bien indiqué, dans l'Esclapot, comme apôtre et évangéliste, au 27 décembre.

Le 4 : octave des saints Innocents fêtés le 28 décembre. Apprenant qu'un dieu était né, Hérode fit massacrer à Bethléem tous les enfants de moins de deux ans.

Le 5 : Siméon confesseur. Nous n'avons pas trouvé de Siméon confesseur, (un confesseur est un saint qui a souffert à cause de sa foi sans avoir été martyrisé), mais Siméon dit le Stylite peut être considéré comme tel. Ce Syrien (392-459) poussa l'ascèse jusqu'à vivre 36 ans sur une simple colonne (stylos en grec).

Le 6 : épiphanie du Seigneur. L'étymologie de « épiphanie » est l'idée d'une manifestation, d'une mise au jour de ce qui était caché. Les « épiphanes » étaient les divinités qui apparaissaient aux hommes. On célébrait, dans l'antiquité, « la manifestation » de la lumière, car l'allongement des jours devenait perceptible. L'épiphanie du Seigneur est, la « manifestation » du Seigneur en tant que Dieu, exprimée par la venue des rois Mages apportant des présents royaux.

Le 13 : octave de l'épiphanie, Hilaire évêque et confesseur. Hilaire, évêque de Poitiers (315-367), grand défenseur des dispositions prises par le concile de Nicée (325), contenues dans le « Credo » : Dieu est Un en trois personnes et le Fils est de même nature que le père (consubstantialité).

Le 14 : Félix, prêtre. Sous Valérien, Félix fut jeté en prison, supporta d'affreuses tortures et, quand la paix fut enfin rétablie, il revint parmi les siens, vivant dans la pauvreté volontaire jusqu'à sa mort (252). Il refusa d'être évêque de Nole (Campanie) où vivait aussi saint Paulin, vénéré à Bordeaux. C'est le saint patron de la paroisse de Neujon.

Le 15 : Sulpice, évêque, Antoine confesseur. Sulpice le Pieux (576-647), évêque de Bourges, passa sa vie dans la pauvreté et l'austérité. Antoine (251-356, vécut 105 ans), né en Haute Egypte, donna tous ses biens, subit les attaques du démon qui prenait l'apparence de bêtes féroces ou sensuelles. Ce sont les célèbres « Tentations de saint Antoine ».

Le 16 : Maur, abbé. Disciple et successeur de saint Benoît, il a implanté l'ordre des Bénédictins en Gaule Il meurt en 584.

Le 17 : Marcel, pape, martyr. Marcel 1er, pape de 308 à 309, réorganisa l'Eglise. Condamné par l'empereur à être esclave.

Le 18 : Prisca, vierge. Les uns placent son martyre sous l'empereur Claude Tibère (54), d'autres sous l'empereur Claude le Gothique (270). Dans tous les cas, son culte est historique et très ancien.

Le 20 : Fabien et Sébastien. Fabien, pape en 236, martyr en 250, sous l'empereur Dèce. Sébastien, né à Narbonne, élevé à Milan, officier de l'empereur Carin vers 283, puis de Dioclétien qui découvrit qu'il aidait les chrétiens et le fit transpercer de flèches. Une veuve le secourut et le guérit. Il reprocha sa cruauté à l'empereur qui le fit périr sous les coups de fouet, en 288.

Le 21 : Agnès, vierge. D'une très grande beauté, elle voua sa vie au Christ, restant vierge malgré toutes les sollicitations. Elle fut décapitée en 304, vers l'âge de 13 ans. La légende s'empare d'elle, lui donne même son nom qui évoque l'agneau immolé.

Le 22 : Vincent, martyr. Il naquit à Saragosse, devint diacre, fut martyrisé par Dacien : étendu sur un chevalet, sous l'action des cordes et des roues, ses nerfs se rompent et ses membres se brisent. Il meurt en 304, à 28 ans.

Le 25 : conversion de saint Paul et Projet, martyr. Saul naquit à Tarse, persécuta les chrétiens, mais sur le chemin de Damas, une lumière céleste le terrassa et lui ôta la vue. Ananias la lui rendit au nom de Dieu. Saul se convertit, devint Paul.

Saint Projet, évêque de Clermont, mourut en martyr le 25 janvier 674, assassiné à coups de lance à Volvic. Une part de ses reliques fut portée en 760 à l'abbaye de Flavigny. Considéré comme saint local, (Place Saint-Projet à Bordeaux).

Le 26 : Polycarpe, martyr. Ordonné évêque de Smyrne par saint Jean l'évangéliste en 96, arrêté, il dit au proconsul : « Fais venir tes bêtes, allume le feu, je suis prêt à tout ». Il meurt sur le bûcher le 25 avril 167.

Le 28 : Agnès, sede. (?) 8 jours après la fête d'Agnès, est-ce son ensevelissement dans les catacombes ?

M-C Jean

En parcourant nos archives : "ça s'est passé en janvier ..."

29 janvier 1312 : exemption par Bertrand de Goth des droits de péage sur ses terres pour les habitants de Monségur.

15 janvier 1317 : défense de vendre ou faire vendre le vin en taverne. **Janvier 1570 :** les élections des consuls auront lieu désormais le 1er janvier, et non plus le lendemain de Pâques. **8 janvier 1587 :** ordre de prendre du bois aux huguenots pour que la garde et la ville fassent du feu, et de prendre le blé au moulin de Monpoisson. **23 janvier 1601 :** Ragot est reçu bourgeois sans rien payer à condition qu'il serve 3 ans comme greffier sans gages. **12 janvier 1604 :** réception d'un régent à qui on fournit une maison non meublée et qui sera tenu d'enseigner gratuitement ceux qui sont notoirement pauvres. **25 janvier 1604 :** depuis les troubles et guerres survenus dans ce royaume, les Huguenots ont un cimetière qu'ils ont choisi. **15 janvier 1617 :** mention de l'achat d'une maison pour établir un collège et loger le régent. **19 janvier 1620 :** le collège est à Monpoisson. **31 janvier 1624 :** on fera vérifier le clocher pour savoir si on peut déplacer la grande cloche.

D. Barraud et M-C Jean